

**Le Conseil départemental de la Somme
vous propose, pour la 25^{ème} année consécutive,**

le prix littéraire « En faire toute une histoire »

sur le thème « L'adolescence »

" Cependant, en eux résonnent de plus en plus fort les échos de ces moments qui forgent; et ils savent que demain, pour la première fois, face au monde qu'on leur impose, ils oseront devenir. "

Comme Djib et Vasco les héros des *Belles vies* de Benoît Minville, parlez-nous de l'adolescence. Qu'elle soit synonyme de révolte, de questionnement, d'hésitation, de joie ou de certitude, dites-nous ce qu'elle représente pour vous !

Nous vous proposons donc d'écrire une fiction ensemble, en groupe de 4 élèves à une classe et avec l'aide de professeur(s). Qu'elle soit sous forme de récit, de recueil de poème, de pièce de théâtre, de journal, peu importe ; le principal est de nous raconter ce que l'adolescence signifie pour vous.

Pour vous aider, le comité de pilotage a sélectionné des romans, des bd, des films et de la musique qui évoquent l'adolescence. Et pour la première fois, une sélection a été opérée sur la Médiathèque numérique, ressource numérique accessible gratuitement aux Samariens-ne-s [voir conditions](#) via le portail de la Bibliothèque départementale de la Somme.

Alors, à vos crayons et vos claviers !

Règlement

« EN FAIRE TOUTE UNE HISTOIRE ! »

Un prix littéraire pour les collégiens

2019/2020

sur le thème : « *L'adolescence* »

- Constituez un ou plusieurs groupes d'un minimum de 4 élèves et d'un maximum d'une classe (plusieurs groupes peuvent être constitués au sein d'un même collège),
- Ecrire un texte de 12 pages maximum, format A4, non agrafées. Il doit être dactylographié et correctement orthographié. Les productions doivent être originales.
- Différentes formes d'écriture sont acceptées : nouvelle, poésie, correspondance, théâtre, journal et récit. La bande dessinée n'est pas admise.
- **Complétez et joignez la fiche type d'identification** avec chacune des productions (cf. document ci-dessous) avec : nom du collège, noms, prénoms et classes des élèves participants, nom du (des) professeur(s) encadrant(s).
- **La présentation de votre nouvelle doit rester anonyme** y compris dans le texte de la nouvelle.
- Les textes sont à retourner de préférence par internet à l'adresse : bds@somme.fr ou à la Bibliothèque départementale de la Somme – 10 Chemin du Thil – 80000 Amiens.
- Un collège lauréat 2 années consécutives est hors concours pour 1 an.

Le non-respect de ces quelques règles, ainsi que le non-respect de la date limite de retour des textes fixée au vendredi qui précède les vacances de printemps, sont susceptibles d'exclure le groupe du concours.

Le jury du prix littéraire des collégiens :

- Il est composé des vice-présidentes du Conseil départemental en charge des actions sportives et culturelles et des collèges et de la réussite scolaire, de représentants culturels du Rectorat, de l'Inspection académique, de l'ESPE, de la DRAC, du Conseil départemental ainsi que de documentalistes, de journalistes, de bibliothécaires, de libraires, de l'écrivain et de l'illustrateur choisis pour la réécriture et l'illustration des textes lauréats.
- Il est présidé par un acteur local du livre et de la lecture : éditeur ou auteur.
- La présidence ainsi que les membres jury font l'objet d'un renouvellement partiel chaque année sur proposition de la Bibliothèque départementale de la Somme.
- Après avoir eu connaissance des travaux, le jury se réunit pour désigner les lauréats.

Les lauréats :

- Un lauréat est désigné pour chaque catégorie :
 - la catégorie n°1 concerne les élèves de 6^e, 5^e et classes SEGPA,
 - la catégorie n°2 concerne les élèves de 4^e et 3^e.
- Chaque groupe lauréat retravaillera sa production avec un écrivain. Cette réécriture sera illustrée par un illustrateur aux fins de publication. L'écrivain et l'illustrateur sont choisis par la Bibliothèque Départementale.
- Les nouvelles font l'objet d'une publication offerte aux lauréats et distribuée à l'ensemble des CDI. Elles sont également publiées sur le site de la Bibliothèque départementale.

Les prix :

- Chaque élève lauréat se verra doté d'un chèque-lire de 10€. Chaque CDI lauréat se verra offrir une sélection d'ouvrages choisis par le comité de pilotage, d'une valeur approximative de 100€.

Les prix sont annoncés à l'issue des délibérations du jury et attribués le jour de la remise des prix à laquelle les lauréats sont conviés.